



Pierre Carles nous raconte l'histoire tragique de Georges Abdallah, communiste libanais pro-palestinien, qui a passé plus de quarante ans dans les geôles françaises. *L'Affaire Abdallah* sort dans les cinémas mercredi 8 avril.

Dans les années 1980, on parlait de lui comme d'un terroriste. Lui se revendique résistant communiste pro-palestinien. Dans son documentaire *L'Affaire Abdallah*, Pierre Carles nous présente Georges Abdallah, militant libanais, qui détient l'un des tristes records de durée d'incarcération en France : près de quarante et une années !

Avant de s'intéresser aux faits qui lui sont reprochés, le réalisateur accompagne la députée Rima Hassan lorsqu'elle rend visite au prisonnier dans sa cellule de 9 m². Et c'est un septuagénaire affaibli, barbe et cheveux blancs, que le spectateur découvre, mais un vieux sage, toujours lucide, et déterminé à revendiquer son soutien à la cause palestinienne.

Et puis, à travers des documents rares, des témoignages précis, Pierre Carles revient aux faits, rappelle les conflits qui ont amené l'instituteur à militer pour les Palestiniens en s'engageant avec le Front populaire de la libération de la Palestine à l'origine de plusieurs attentats sur le sol français.

Un faux passeport

Son arrestation est rocambolesque : en octobre 1984, au prétexte que le Mossad est à sa recherche, Abdallah demande la protection de la police dans un commissariat de Lyon. Il est alors arrêté pour avoir présenté un faux passeport... Une erreur qu'il payera pendant plus de quarante ans. Car s'il n'est d'abord condamné que pour faux et usage de faux, les autorités américaines et israéliennes font pression auprès du gouvernement français pour alourdir sa condamnation. Ces deux pays l'accusent à tort, d'être responsable de deux assassinats commis à Paris en 1982 : celui d'un attaché militaire américain aux services spéciaux et à la CIA et celui d'un conseiller à l'ambassade israélienne et membre du Mossad.

Avoir remonté le temps, Pierre Carles filme les avocats d'Abdallah, d'abord Jacques Vergès puis, à sa mort, Jean-Paul Mazurier. Ceux-ci essuient des refus quant à sa demande de libération à laquelle un condamné à perpétuité a droit après avoir accompli au moins dix-huit années d'incarcération. « *La France veut le garder à vie dans ses prisons* », dira Jacques Vergès. De fait, pour Georges Abdallah, il aura vingt-deux années supplémentaires. Il a 74 ans lorsqu'il retrouve son Liban natal, toujours aussi déterminé à défendre le peuple palestinien. Nous sommes alors en 2025 et la lutte n'est pas près de s'achever.

- **L'affaire Abdallah** de Pierre Carles (France, 1h41)